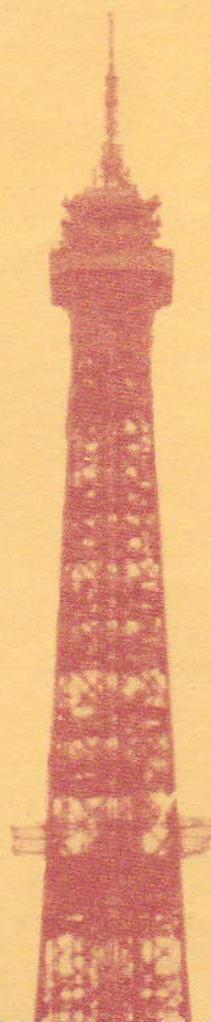


TRAMPOLINE



n° 40

Fédération Française
des Sports au Trampoline

19, rue de la Lancette
75012 PARIS

Tél. : 343.73.71.

LES CHAMPIONNATS DU MONDE

- INTERVIEW DE MICHEL BOUCHETTE - ENTRAINEUR NATIONAL -

S O M M A I R E

DECEMBRE 1984

1. INTERVIEW DE L'ENTRAINEUR NATIONAL À PROPOS DES CHAMPIONNATS DU MONDE
2. ECHOS INTERNATIONAUX
3. INDICATIONS POUR LE JUGEMENT
4. DOCUMENTATION
5. TOURNÉE DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE POPULAIRE
6. STAGE D'ACROSPORT
7. RÉSULTATS AUX EXAMENS FÉDÉRAUX (OCTOBRE 84)
8. TUMBLING - INFORMATIONS
9. ACROTRAMP 85
10. COMPOSITION DU BUREAU ET DU COMITÉ DIRECTEUR
11. FICHE DE DOCUMENTATION ET D'ABONNEMENT

NUMÉRO 40

PHOTOS P. BLOIS

LES CHAMPIONNATS DU MONDE

INTERVIEW DE MICHEL ROUQUETTE - ENTRAINEUR NATIONAL -

TR. Dans quelles conditions avez vous préparé les Championnats du Monde 1984 ?

MR. Dès le 5 Juin, une sélection a été faite par la Fédération à partir des minimas suivants : 93 pts pour les filles, 99 pts pour les garçons.

TR. A partir de ces minimas, quels étaient vos objectifs ?

MR. Le DTN Pierre BLOIS envisageait les résultats suivants dans ses directives techniques :

- . 2 garçons finalistes dont 1 sur le podium
- . 2 filles finalistes
- . 1 Podium synchro (féminin)
- . 1 podium synchro (masculin)
- . 1 podium par équipe (masculin)

TR. Quel a été le programme de préparation ?

MR. Trois stages ont été prévus. Le 1er à Dinard en juillet, le DTN à l'issue du stage n'a retenu que deux compétiteurs ayant réalisé les minimas, Nadine CONTE 95 pts à 80 % de réussite et Lionel PIOLINE 102.90 à 100 %.

Le deuxième à Praloup en août. Des contrôles complémentaires avaient été programmés. Au cours du stage :

- . Lionel confirmait ses performances, atteignant même 104 pts 80
- . Laurent réalisait trois fois un total supérieur à 100 pts
- . Hubert ne franchit que 2 fois les 99 pts
- . Daniel frôlait la sélection avec 98.90
- . Nadine CONTE blessée ne pût s'entraîner régulièrement
- . Nathalie TREIL réussit le 6 août 94.50
- . Cecile BOUETEL approchait la sélection avec 92 pts 90.
- . Nathalie Leroy, toujours hésitante en Half in Half out, manquant d'engagement et de dynamisme ne pût dépasser 89.72 de moyenne.

Le troisième stage s'est également déroulé à Praloup afin de constituer les équipes définitives. Tous les garçons réussirent les minimas. Chez les filles seules Nadine et Nathalie TREIL passèrent le cap des 93 pts.

TR. Quelle était l'Equipe définitive retenue pour le Japon ?

MR. Chez les filles : Nadine CONTE, Nathalie TREIL

Chez les garçons : Lionel PIOLINE, Laurent MAINFRAY, Hubert BARTHOD, Daniel PEAN

TR. Et pour le tumbling ?

MR. Isabelle JAGUEUX et Didier SEMMOLA ont été sélectionnés au stage d'Evian.

TR Parlez nous du voyage.

MR. 20 heures d'avion, sur COREAN AIR LINE en compagnie de l'équipe Britannique que nous avons retrouvée à ROISSY. Par contre, nous avons eu la chance de ne pas rencontrer la chasse Soviétique à l'approche de la Corée. Dès notre arrivée à OSAKA AIR PORT nous avons été transférés à l'Hôtel Osaka International.

TR. Quelles étaient vos conditions d'entraînement ?

MR. Deux salles étaient à notre disposition. L'une ancienne à la température ambiante, l'autre moderne et climatisée. L'entraînement était très difficile en raison de la température et surtout de l'humidité. Les Français se sont parfaitement adaptés aux trampolines japonais et dès les premiers jours les leaders se sont dégagés et à notre grande satisfaction, Lionel et Nadine en faisaient partie.

TR. Mais comment se fait-il qu'aucune Française ne figurent au palmarès ?

MR. Nous n'avons pas eu de chance. Nathalie s'est blessée à la cheville la veille du match à la suite d'une réception sur le tapis de protection et malgré nos soins elle n'a pu participer à la compétition. Quant à Nadine, après un imposé estimé à 9.40 elle s'est fait une déchirure au trapèze au cours du saut final ! Une infiltration faite par le médecin allemand n'a pu lui permettre de participer à la compétition.

TR. Comment se sont comportés les tumblers ?

MR. La concurrence était rude : USA, Pologne, Australie, Canada et de plus l'un et l'autre participaient à leur 1ère compétition internationale. Ne connaissant pas la technique du tumbling, je me suis efforcé à partir des conseils de Pierre BLOIS de les préparer au mieux de la compétition. Il faut reconnaître qu'ils ont fait preuve d'une application et d'un dynamisme exceptionnels. Isabelle termine 8ème et Didier 7ème. Ce sont de très bon résultats qui nous donnent de l'espoir pour l'avenir.

TR. Les tumblers ont-ils bien été accueillis par les trampolinistes ?

MR. Une complicité et une merveilleuse entente avec les trampolinistes ont contribué à créer un excellent climat et un esprit de détermination qui ont animé les Français tout au long des CDM.

TR. Quelles sont vos impressions sur la compétition de tumbling ?

MR. Steve ELLIOT (USA) s'est blessé au DMT. Cet accident l'a empêché de participer aux trois concours (TR.TU.DMT). Il réussit néanmoins à s'assurer la première place avec 3/100 d'avance sur son compatriote Kevin EKBERG et le Polonais A.GARTSKA. Chez les filles Jill HOLLEMBEAK (USA) a dominé la compétition et ses deux camarades T.DEVRIES et M.CUNNINGHAM.

TR. Revenons au trampoline, pouvez-vous analyser pour nos lecteurs le comportement des différentes nations ?

MR. Avec plaisir nous commencerons par les féminines. Susan SHOTTON, Grande Bretagne, s'est imposée par sa maturité, son application. Andréa HOLMES termine 4ème peut-être moins bonne que d'habitude. L'équipe Britannique remporte également le titre par équipe et en synchronisé. Trois médailles pour Susan et en Or !!! Quelle satisfaction pour son entraîneur B.SCALES qui se remet progressivement d'un incident cardiaque grave contracté au cours d'ACROTRAMP 84.

Suisse, la jeune maman Ruth Keller a réalisé une bonne compétition, elle termine seconde à 9/10 de Susan.

URSS, l'équipe féminine semble en régression par rapport aux CDE, Lilia IVNOVA termine 4ème et Svetlana GLEBOVA 9ème.

AUSTRALIE, Leslie STEPHENS 6ème symbole de la combativité australienne.

R.F.A. petite déception pour la RFA cette année. Ute LUXON termine 7ème avec 93 pts et Hiltrud ROEWE 10ème avec 90.90

Ces résultats montrent que les minimas fixés par la CT étaient justifiés. Nadine avec 96.40 était seconde !!!

TR. C'est effectivement dommage, Nadine avait une chance exceptionnelle cette année. Pouvez vous nous parler des résultats masculins ?

MR. France, Lionel a réalisé 102.70 et est Champion du Monde. Il confirme sa moyenne de Dinard de 102.90. Lionel succède à Richard, il est bon de citer tous les résultats obtenus par la France :

1970 JM BATAILLON	Champion du Monde "B"
1973 R. TISON	Champion d'Europe
1974 R. TISON	Champion d'Europe
1976 R. TISON	Champion d'Europe
1982 Equipe de France	Championne du Monde
1982 L.PIOLINE	Champion d'Europe Junior
1982 PIOLINE/SOGNY	Champion d'Europe Synchro

Laurent MAINFRAY 6ème mondial avec 98pts40 gagne une place par rapport à BOZEMAN.

Hubert BARTHOD 26ème est paralysé par le trac. Ses notes nous permettent de remporter la troisième place par équipes.

Daniel PEAN, on ne lui a rien dit, car on l'aime bien mais sa chute nous a coûté la 2ème place par équipe.

Il s'est fait pardonner en obtenant la médaille de bronze avec Lionel en simultané.

URSS, La meilleure équipe et une "épouvantable puissance" (13.20 12.90 12.50 12.30) et quatre hommes en finale. Par contre, un manque de concentration peut être dû à la pression exercée par Lionel en finale.

I. GELIMBATOVSKI, la plus haute difficulté

V. KRASNOCHAPKA, le plus élégant en Rudy out et le meilleur total aux épreuves qualificatives. Pourquoi a-t-il touché le cadre en finale ? c'est tout le suspense du trampoline.

I. BOGATCHEV le plus complet, le plus puissant. Sa déconcentration à l'approche du succès le relègue en 2ème position. Il faut tirer une leçon de cet incident qui rappelle celui de Richard à Tulsa, en 76.

R.F.A. la plus grande perdante du Championnat. Ralf PELLE, blessé n'a pu donner son maximum et M. KUHN ne pouvait espérer mieux que la 7ème place avec 98.50.

AUSTRALIE, Glen KELLY se retrouve à la 7ème place après sa chute. C'est un grand trampoliniste mais il n'a pu tenir psychologiquement à la suite du libre de Lionel.

TR. Les résultats de l'Australie lui ont permis de ravir la seconde place par équipe, à la France. Vous comptiez beaucoup sur cette médaille d'argent.

MR. Sans la chute de Daniel PEAN, nous étions seconds, et nous confirmions nos pronostics.

TR. Quelles sont vos conclusions et vos espoirs pour l'avenir.

MR. En 1974, lors du 1er titre mondial de Richard, Lionel pratiquait le trampoline depuis 1 an.

En 1976 date du second titre mondial de Richard, il participait à sa première compétition internationale (CDE Juniors) en bénéficiant d'une dérogation il n'avait pas 12 ans.

En 1984, il est Champion du Monde, qu'en sera-t-il en 1986 ?

TR. Cette victoire de Lionel est un événement important dans la vie de la Fédération Française.

MR. Ce Championnat restera dans la mémoire de tous ceux qui étaient présents. Osaka c'était formidable, incroyable, c'était "YOYOSAKA".

TR. Quelle est votre conclusion ?

MR. Je voudrais dire aux entraîneurs et à tous les jeunes : "courage, les Français doivent rester les meilleurs, bougez-vous, au travail et rendez-vous aux prochains Championnats du Monde en France".

ECHOS INTERNATIONAUX

- . Ruth KELLER/SCHUMANN est la maman d'un petit garçon
- . Susan SHOTTON et Andréa HOLMES espèrent présenter à OSAKA une difficulté de 10pts60.
- . Lorraine GEORGE entraîneur d'Andréa HOLMES a reçu le titre envié de "COACH of the Year", elle succède ainsi à John BEER et Bert SCALES.
- . Bert SCALES entraîneur de Susa SHOTTON a eu un infarctus au cours de son séjour aux Arcs à l'occasion d'ACROTRAMP. Il va beaucoup mieux et il est enchanté des soins qu'il a reçus à l'hôpital de Chambéry. Il espère pouvoir assister aux CDM 1984 à OSAKA. Tous les trampolinistes Français lui souhaitent un prompt rétablissement.
- . Liz JENSEN (Aust) a égalé plusieurs fois le record de difficulté féminin détenu par Ludmilla KARPOVA et Irena BLUDOVA avec 10pts80.
- . Alfred MOSIMAN (CH) responsable de la Commission de Sécurité de la FIT a démissionné, Rob WALKER (G.B.) serait candidat au poste de Président de cette commission.
- . Ron FROEHLICH, Secrétaire Général de la FIT, n'avait pu assister à la réunion du Praesidium pour des raisons de santé, nous apprenons avec plaisir qu'il a repris ses activités professionnelles.
- . La CT de la FIT a proposé la co-optation de Bil COPP le dynamique entraîneur de l'équipe américaine. La décision définitive sera prise par le Congrès lors de sa réunion à OSADA.
- . Les personnes désirant se procurer la musique d'accompagnement d'ACROTRAMP peuvent en faire la demande à son compositeur :
David WARD HUNT
1 Rustling Court
Riverdale Park
5.10 3 H Q
SHEFFIELD
G.B.

JEUX AUSTRALIENS

Lionel PIOLINE après son titre de Champion du Monde, sa victoire à la Coupe du Monde des Champions confirme son titre en remportant la médaille d'Or aux Jeux Australiens qui se sont déroulés à Melbourne.

BRAVO LIONEL !

INDICATIONS POUR LE JUGEMENT

SUITE DU N° 26

REGLE N° 19 - FIN DE L'EXERCICE -

19.1. L'EXERCICE SOIT SE TERMINER SUR LA TOILE A LA STATION DEBOUT SUR LES DEUX PIEDS.

Cette règle est très explicite, elle comprend 3 points forts :

A. LE TRAMPOLINISTE DOIT APRÈS LA 10ÈME TOUCHE SE RÉCEPTIONNER SUR LA TOILE.

Une arrivée sur une autre partie du trampoline : pads, ressorts, banquettes, sol... lui fait perdre le bénéfice de cette touche qui ne sera notée ni en exécution ni en difficulté, sur indication du Juge arbitre. Une pénalisation supplémentaire pour manque de stabilité finale de 9 à 10/10èmes lui sera infligée par les juges à l'exécution.

B. À LA STATION DEBOUT

Si le trampolineur se réceptionne sur le dos ou sur le ventre à sa 10ème touche, il sera sanctionné (cf § 19.4) pour avoir réalisé une partie supplémentaire car il devra en toute circonstance, revenir à la station debout.

Si après le retour à la station debout, il ne conserve pas sa stabilité pendant 3 secondes, il sera également pénalisé (cf § 23.3.2).

Exemple : 10ème touche : salto arrière groupé.

. Réception sur le dos - la touche est bonne donc notée en exécution et en difficulté (5/10°).

. Retour à la station debout et chute en avant sur le ventre.

Indications du Juge Arbitre :

. 10ème touche valable - 11 touches donc 1 pt de moins - Manque de stabilité finale après la dernière partie d'exercice : chute sur le ventre - pénalisation de 8/10 de pt.

C. SUR LES DEUX PIEDS

Dans le cas où le trampolineur se réceptionne sur 1 seul pied :

. Avant la 10ème touche :
. Le saut est valable
. Interruption de l'exercice
. Pénalisation de 3/10
. Pénalisation éventuelle pour manque de stabilité finale, cumulative.

. A la 10ème touche :
. Le saut est valable
. Pénalisation de 3/10
. Pénalisation éventuelle pour manque de stabilité finale, cumulative

Exemple : 10ème touche arrivée sur 1 pied suivi d'un déséquilibre important = plusieurs pas sur la toile.

Décision du Juge Arbitre :. Note sur 10 points

- . Pénalisation de 3/10
- . Pénalisation finale supplémentaire 3/10
- . Total 6/10

19.2. LE CONCURRENT A LE DROIT D'EFFECTUER UN SAUT SUPPLEMENTAIRE EN POSITION TENDUE (SAUT FINAL)

Comme la règle le précise ce n'est pas une obligation, le compétiteur a le choix entre un stop dit à l'"américaine" soit un saut final qui est un saut en position tendue, en légère extension dorsale, les membres supérieurs en position oblique haute.

Actuellement ce saut n'est pas apprécié, il doit néanmoins être soigné et stable sur sa trajectoire. Une proposition de pénalisation en cas de déplacement au cours de ce saut a été faite à la C.T., mais aucune décision n'a encore été prise.

Attention à ne pas amorcer de grouper ou de carper, le saut final pourrait être considéré comme une 11ème touche (fréquent dans les petites catégories).

Il faut conseiller au compétiteur de se laisser simplement rebondir, sans pousser.

OBJECTIF ESSENTIEL : Stabilité absolue après le saut final.

La C.T. a proposé au Congrès de 1984 un complément au §19.2

"Dans les compétitions synchronisées, les compétiteurs sont autorisés à effectuer un saut final, mais si un seul le réalise, le juge arbitre adjoint et les juges 9 et 10 les pénalisent de 2/10 de point".

Cette modification sera appliquée à partir du 1er Janvier 1986.

Cette décision est sage car elle va dans le sens d'une amélioration de la qualité de la prestation.

19.3. SI UN COMPETITEUR NE TERMINE PAS SON EXERCICE SUR LA TOILE A LA STATION DEBOUT SUR LES DEUX PIEDS, LES JUGES A L'EXECUTION FONT UNE DEDUCTION DE (CF 22.8 ET 23.3.2)

C'est l'application de la règle 19.1, il eût été plus simple d'y ajouter la fin de cette phrase afin d'éviter une répétition. Les pénalisations pour la stabilité finale seront analysées au § 23.3.2.

19.4. DANS LE CAS OU L'EXERCICE COMPREND PLUS DE 10 PARTIES LES JUGES A L'EXECUTION DEDUISENT 1 POINT DE LEUR NOTE SUR INDICATION DU JUGE ARBITRE.

Cette question a été traitée plus haut au § 19.1.

19.5. APRES LE DERNIER CONTACT SUR LA TOILE, LE COMPETITEUR DOIT RESTER IMMOBILE PENDANT AU MOINS 3 SECONDES. DANS LE CAS CONTRAIRE LES JUGES A L'EXECUTION LE PENALISERONT CF § 23.3.2.2.

Cette règle est précise, elle exige l'immobilité pendant au moins 3 secondes. Ce qui signifie que tout mouvement effectué même pieds immobiles implique une pénalisation d'1/10, tout déplacement une pénalisation de 1 à 3/10 selon l'importance. (voir croquis).

Le point le plus délicat de l'interprétation de cette règle réside dans le cas d'une position maintenue un temps très court. Notre point de vue est le suivant :

. Réception équilibrée, immobilité maintenue 1 ou 2 secondes, puis descente de l'appareil, pénalisation de 1 à 3/10.

. Réception incertaine, recherche d'équilibre et descente de l'appareil sans avoir rétabli l'équilibre. Dans ce cas, le juge arbitre peut décider d'une pénalisation d'1 point.

20. NOTATION DE L'EXERCICE

20.1. NOTE DE DIFFICULTÉ

Les juges débutants sont toujours très inquiets de la notation du degré de difficulté. En fait, il n'y a pas de problème, car au moins là on peut connaître la note exacte ce qui n'est pas le cas en exécution. Il faut s'entraîner sur film ou dans le gymnase avec les trampolinistes.

Pour débiter nous conseillons la méthode suivante qui permettra de s'orienter vers une systématique de l'observation.

. Noter le sens de départ en rotation.

. Compter le nombre de 1/4 de salto (90°). Afin de faciliter ce calcul, il est utile de partir d'une "base salto" comme :

Départ pieds arrivée pieds	4/10	8/10	12/10
Vers l'avant départ pieds arrivée dos	3/10	7/10	11/10
Vers l'avant départ dos arrivée pieds	5/10	9/10	
Vers l'arrière départ ventre arrivée pieds	5/10	9/10	

. Compter le nombre de 1/2 vrilles

N.B. : Se rappeler qu'un départ vers l'avant implique nécessairement un nombre impair de 1/2 vrilles (exception pour certains sauts départ dos et (ou) arrivée dos).

Ex. : 1 3/4 avant avec 1 vrille (periwinkle) Porpus 1 vrille... dos.

Un départ vers l'arrière implique un nombre pair de 1/2 vrilles

Exception : certains sauts, avec réception sur le dos.

1 3/4 arrière avec 1/2 vrille.

. Définir la position du corps (groupée - puck ou carpée ou tendue). Le mécanisme psychique permettant de trouver le degré de difficulté d'un saut sera alors le suivant :

1er exemple : Half in Rudy out carpé

- départ arrière	
- base salto	8/10
- vrilles	4/10
- bonification (carpée)	1/10
difficulté	<u>13/10</u>

2ème exemple : Front in, Full middle, Barani out groupé

- départ avant	
- base salto	12/10
- vrilles	3/10
- bonification groupée	0
difficulté	<u>15/10</u>

Ce système de décompte analytique ne sera qu'une période transitoire dans l'apprentissage de l'observation et de la notation de la difficulté. Progressivement,

elle se globalisera et le total salto + vrille sera fait immédiatement, il ne restera qu'à ajouter le bonus éventuel pour la position groupée ou carpée. Mais toujours bien repérer le sens de départ en cas d'hésitation cela peut rendre service !!!

. Les saltos, sans vrille, de 360° et plus bénéficient d'1/10 supplémentaire s'ils sont réalisés en position carpée ou tendue.

Cette règle rejoint les explications données au § 17 à propos de la répétition des sauts. Pour bénéficier de bonus, la position doit correspondre à celle définie par le §16.

Position carpée angle cuisses/tronc $\leq 90^\circ$
Position tendue angle cuisses/tronc $= 180^\circ$

La position doit être marquée au cours de la phase intermédiaire des sauts soit :

- en salto simple entre 120 et 240°
- en double salto entre 240 et 480°

N.B. : Nous précisons "marquée", ce qui signifie que la position doit être effectivement prise mais pas obligatoirement conservée dans ce secteur. Une telle obligation interdirait de belles ouvertures et irait à l'encontre des indications techniques données au compétiteurs et à la recherche esthétique.

Des déviations peuvent se présenter dans la position prise. Si elles respectent les limites suivantes :

- carpée maximum : 134°
- tendue minimum : 136°

Les positions sont acceptées comme telles mais pénalisées en exécution 3 à 5/10.

. Les saltos, avec vrille, de 720° et plus, exécutés en position carpée ou tendue bénéficient d'1/10 de point supplémentaire en difficulté. Les membres inférieurs doivent être tendus pendant toute la réalisation de la figure.

La notion essentielle est précisée dans la dernière phrase : maintien des membres inférieurs tendus.

La position relative des membres inférieurs et du tronc n'intervient que pour définir un cas de répétition.

Des fautes d'exécution peuvent se présenter dans la position prise. Elles sont du ressort des juges à l'exécution si elles restent dans les limites ci-dessus.

L'application de cette règle est très délicate, car les conséquences sont très importantes. A partir de quel moment la position carpée ou tendue n'est-elle plus acceptée ?

Si la flexion des membres inférieurs est importante, il n'y a pas de bonus.

S'il n'y a pas de bonus c'est que la position n'est ni carpée ni tendue donc susceptible d'être considérée comme groupée ou puck.

Dans ce cas il peut y avoir une répétition. Nous pensons que la tolérance accordée pour la flexion des membres inférieurs doit être inférieure à 45°, soit un angle cuisses/jambes de 135°. Cette faute si elle permet d'obtenir le bonus doit entraîner une pénalisation de 3 à 5/10 selon l'importance de la flexion.

Le juge arbitre doit le préciser au Jury.

20.2.1. Toutes les notes doivent être données au 1/10 de point

Une plus grande précision dans le jugement serait utopique

20.2.2. Les notes des juges sont données indépendamment l'un de l'autre et par écrit.

20.2.3. Les pénalisations pour chaque saut sont communiquées à la secrétaire. Nous conseillons le processus suivant : le juge écrit les déductions, la secrétaire les recopie sur la feuille de pointage. L'un et l'autre calculent la note et après comparaison et vérification elle sera affichée par la secrétaire.

Cette manière de procéder évite de dicter les déductions source de gêne ou d'indication pour les autres juges.

En cas de changement de note, la secrétaire doit le signaler au J.A. qui vérifie les comptes et apprécie les raisons de la modification de la note par le juge. Aucune rature non paraphée par le J.A. ne devrait être acceptée.

20.2.4. Au signal du juge Arbitre, le juge Arbitre adjoint et les juges 1 à 6 montrent leur note simultanément. Le système mis au point par la FFST permet de conserver le secret de la note jusqu'à son affichage. Seul le J.A. connaît l'ensemble des notes grâce à son pupitre de contrôle. Ainsi sont évitées les informations de dernière seconde permettant d'adapter la note aux "nécessités" du moment.

20.2.5. Si le Juge Arbitre adjoint ou l'un des juges à l'exécution en compétition individuelle ou synchronisée ne montre pas sa note au signal du Juge Arbitre, la moyenne des autres notes remplace la ou les notes manquantes. La décision est prise par le J.A.

Le Juge Arbitre est le directeur de la compétition. Il doit apprécier si le retard est tactique (adaptation de la note après information) ou dû à une vérification des calculs.

Dans le 1er cas, il doit, après observation faite au juge fautif, refuser la note et demander qu'elle soit remplacée par la moyenne des autres notes.

Dans le second cas, il accepte la note tout en demandant au juge d'accélérer les calculs.

Si un juge n'a pas noté par inattention, le même processus est employé. Il faut conseiller aux futurs juges arbitres de ne donner le départ au compétiteur qu'après s'être assuré que tous les juges sont prêts.

20.2.6. Notation de l'exécution.

20.2.6.1. Compétitions individuelles.

Cinq notes sont affichées par les juges la note la plus haute et la note la plus basse sont éliminées.

Ensuite la médiane arithmétique doit être déterminée afin de savoir si les tolérances (cf § 20.3) sont respectées). Dans le cas affirmatif les trois notes intermédiaires sont additionnées pour donner le score final en exécution. Ce système a été adopté en 1981 afin d'éviter les calculs source d'erreur et pour être plus rapide dans l'affichage de la note.

20.2.6.2. Compétitions synchronisées.

Dans ce cas, il n'y a aucun problème puisque seule la note médiane parmi les trois est retenue sur chaque trampoline.

elle se globalisera et le total salto + vrille sera fait immédiatement, il ne restera qu'à ajouter le bonus éventuel pour la position groupée ou carpée. Mais toujours bien repérer le sens de départ en cas d'hésitation cela peut rendre service !!!

. Les saltos, sans vrille, de 360° et plus bénéficient d'1/10 supplémentaire s'ils sont réalisés en position carpée ou tendue.

Cette règle rejoint les explications données au § 17 à propos de la répétition des sauts. Pour bénéficier de bonus, la position doit correspondre à celle définie par le §16.

Position carpée angle cuisses/tronc $\leq 90^\circ$
Position tendue angle cuisses/tronc $= 180^\circ$

La position doit être marquée au cours de la phase intermédiaire des sauts soit :

- en salto simple entre 120 et 240°
- en double salto entre 240 et 480°

N.B. : Nous précisons "marquée", ce qui signifie que la position doit être effectivement prise mais pas obligatoirement conservée dans ce secteur. Une telle obligation interdirait de belles ouvertures et irait à l'encontre des indications techniques données au compétiteurs et à la recherche esthétique.

Des déviations peuvent se présenter dans la position prise. Si elles respectent les limites suivantes :

- carpée maximum : 134°
- tendue minimum : 136°

Les positions sont acceptées comme telles mais pénalisées en exécution 3 à 5/10.

. Les saltos, avec vrille, de 720° et plus, exécutés en position carpée ou tendue bénéficient d'1/10 de point supplémentaire en difficulté. Les membres inférieurs doivent être tendus pendant toute la réalisation de la figure.

La notion essentielle est précisée dans la dernière phrase : maintien des membres inférieurs tendus.

La position relative des membres inférieurs et du tronc n'intervient que pour définir un cas de répétition.

Des fautes d'exécution peuvent se présenter dans la position prise. Elles sont du ressort des juges à l'exécution si elles restent dans les limites ci-dessus.

L'application de cette règle est très délicate, car les conséquences sont très importantes. A partir de quel moment la position carpée ou tendue n'est-elle plus acceptée ?

Si la flexion des membres inférieurs est importante, il n'y a pas de bonus.

S'il n'y a pas de bonus c'est que la position n'est ni carpée ni tendue donc susceptible d'être considérée comme groupée ou puck.

Dans ce cas il peut y avoir une répétition. Nous pensons que la tolérance accordée pour la flexion des membres inférieurs doit être inférieure à 45°, soit un angle cuisses/jambes de 135°. Cette faute si elle permet d'obtenir le bonus doit entraîner une pénalisation de 3 à 5/10 selon l'importance de la flexion.

Le juge arbitre doit le préciser au Jury.

20.2.1. Toutes les notes doivent être données au 1/10 de point

Une plus grande précision dans le jugement serait utopique

20.2.2. Les notes des juges sont données indépendamment l'un de l'autre et par écrit.

20.2.3. Les pénalisations pour chaque saut sont communiquées à la secrétaire. Nous conseillons le processus suivant : le juge écrit les déductions, la secrétaire les recopie sur la feuille de pointage. L'un et l'autre calculent la note et après comparaison et vérification elle sera affichée par la secrétaire.

Cette manière de procéder évite de dicter les déductions source de gêne ou d'indication pour les autres juges.

En cas de changement de note, la secrétaire doit le signaler au J.A. qui vérifie les comptes et apprécie les raisons de la modification de la note par le juge. Aucune rature non paraphée par le J.A. ne devrait être acceptée.

20.2.4. Au signal du juge Arbitre, le juge Arbitre adjoint et les juges 1 à 6 montrent leur note simultanément. Le système mis au point par la FFST permet de conserver le secret de la note jusqu'à son affichage. Seul le J.A. connaît l'ensemble des notes grâce à son pupitre de contrôle. Ainsi sont évitées les informations de dernière seconde permettant d'adapter la note aux "nécessités" du moment.

20.2.5. Si le Juge Arbitre adjoint ou l'un des juges à l'exécution en compétition individuelle ou synchronisée ne montre pas sa note au signal du Juge Arbitre, la moyenne des autres notes remplace la ou les notes manquantes. La décision est prise par le J.A.

Le Juge Arbitre est le directeur de la compétition. Il doit apprécier si le retard est tactique (adaptation de la note après information) ou dû à une vérification des calculs.

Dans le 1er cas, il doit, après observation faite au juge fautif, refuser la note et demander qu'elle soit remplacée par la moyenne des autres notes.

Dans le second cas, il accepte la note tout en demandant au juge d'accélérer les calculs.

Si un juge n'a pas noté par inattention, le même processus est employé. Il faut conseiller aux futurs juges arbitres de ne donner le départ au compétiteur qu'après s'être assuré que tous les juges sont prêts.

20.2.6. Notation de l'exécution.

20.2.6.1. Compétitions individuelles.

Cinq notes sont affichées par les juges la note la plus haute et la note la plus basse sont éliminées.

Ensuite la médiane arithmétique doit être déterminée afin de savoir si les tolérances (cf § 20.3 sont respectées). Dans le cas affirmatif les trois notes intermédiaires sont additionnées pour donner le score final en exécution. Ce système a été adopté en 1981 afin d'éviter les calculs source d'erreur et pour être plus rapide dans l'affichage de la note.

20.2.6.2. Compétitions synchronisées.

Dans ce cas, il n'y a aucun problème puisque seule la note médiane parmi les trois est retenue sur chaque trampoline.

20.2.7. Calcul de la note finale d'exécution.

20.2.7.1. Compétitions individuelles.

Addition des trois notes intermédiaires si les tolérances cf § 20.3 sont respectées.

Multiplication de la note médiane par 3 si les tolérances ne sont pas respectées par une seule des deux notes retenues.

20.2.7.2. Compétitions synchronisées.

Addition des deux notes médianes des trampolines 1 et 2.

Pas de limitation dans les écarts entre les notes.

20.2.8. Les juges 7 et 8 contrôlent l'exactitude de l'exercice imposé évaluent la difficulté de l'exercice libre et l'inscrivent sur la carre de compétition. Le Chef du Secrétariat la reporte sur le procès-verbal.

Le contrôle de l'exercice imposé est très important car toute modification entraîne une interruption. Le JA doit insister auprès des juges 7 et 8 sur l'importance de leur fonction.

A partir de 1987 la composition des ex imposés sera libre seuls 5 éléments seront imposés par la CT. Mais le compétiteur devra réaliser exactement l'exercice choisi et déposé par écrit. Sinon il y aura interruption. Cette décision renforcera encore le rôle des juges 7 et 8.

Au plan pratique la démarche suivante est conseillée. Chaque juge a une secrétaire l'un donne les sauts réalisés l'autre la valeur. Ensuite il suffit de comparer.

20.2.9. Pour chaque chandelle intermédiaire (saut vertical) dans un exercice libre, le Juge Arbitre adjoint et les juges à l'exécution 1 à 6 déduisent 1.0 point, sur indication du Juge Arbitre.

Cette règle est très importante et elle implique la responsabilité du J.A. Il faut entendre par chandelle intermédiaire, un saut vertical. Cela signifie qu'un saut groupé ou carpé n'est pas une chandelle intermédiaire. Par contre le saut groupé doit être groupé selon les caractéristiques définies au § 16. Dans le cas contraire, il y a pénalisation de 1 à 5/10. Si la position ne respecte pas les tolérances (135° au niveau de l'angle tronc cuisses) le saut est considéré comme chandelle intermédiaire et une pénalité d'un point est appliquée sur indication du J.A. Néanmoins, il est préférable de prendre l'avis des juges 7 et 8 et éventuellement de vérifier au magnétoscope.

20.2.10. L'utilisation d'une machine électronique pour mesurer le manque de synchronisation est autorisée.

Différents types de machines ont été proposées :

- . Les Soviétiques disposent d'un système mécanique placé sur les ressorts.
- . Les Tchèques ont utilisé des cellules électriques.
- . En France, ce sont des cellules infra rouge placées sous le tapis qui mesurent les décalages à l'impact. Un ordinateur évalue la hauteur des sauts, calcule la vitesse instantanée à l'arrivée sur la toile et transforme le temps en distance puis en pénalisation. L'échelle de mesure est la suivante 10 cm = 1/10 de point. Le décalage de chaque saut est noté et la totalisation ponctuelle est effectuée. Ceci permet de connaître la déduction total même en cas d'interruption. Toutes les informations s'inscrivent sur un écran cathodique. L'utilisation de ces différents systèmes implique malgré tout le juge, ne supprime pas la fonction des juges 9 et 10 et le JA car la machine peut toujours tomber en panne et il ne serait pas concevable de donner un deuxième essai à une équipe.

A partir du 1.1.1987, le calcul de la déduction pour manque de synchronisation intègre celle du juge arbitre. La déduction sera obtenue à partir de la note médiane qui sera ensuite doublée. Cette décision a été prise, car c'est au niveau de cette déduction que les juges peu scrupuleux peuvent intervenir.

20.2.11. et 20.2.12. Pas de commentaire.

20.2.13. Le Juge Arbitre est responsable de la validité de la note finale.

Il est important que le JA calcule rapidement la note afin d'en vérifier l'exactitude. Il peut, à cet effet, se faire aider. Pourquoi pas le Juge Assistant le Juge Arbitre ? A voir...

20.2.14. Pas de commentaire.

20.2.15. Le Juge Arbitre adjoint et les juges 1 à 6 et 9 et 10 disposent chacun d'une secrétaire qui inscrit les déductions et calcule la note à attribuer. Ces calculs doivent être contrôlés par les juges.

Chaque juge dispose d'une secrétaire, il est souhaitable que le juge et la secrétaire parlent la même langue. Il est regrettable que le règlement ne prévoit pas de secrétaires pour les juges 7 et 8 car elles sont indispensables ne serait-ce que pour enregistrer directement la difficulté de chaque saut sur une machine à calculer enregistreuse pour obtenir immédiatement la note de difficulté.

Pour les autres juges nous conseillons le processus suivant : le juge ne dicte pas ses déductions, il les écrit sur une feuille et la secrétaire les retranscrit sur la fiche de pointage. Cette démarche permet de ne pas perturber les autres juges qui entendent les déductions de leur voisin et de faire un contrôle immédiat de la note finale. En cas de désaccord on vérifie. Les secrétaires ne doivent pas accepter la modification d'une pénalisation sans en référer au préalable au juge Arbitre.

20.3. ECARTS ENTRE LES NOTES INTERMÉDIAIRES D'EXECUTION

20.3.1. et 20.3.2. Le système est simple et évite toute discussion stérile entre les juges.

Le secrétariat retient les 3 notes intermédiaires, repère la note médiane et évalue les écarts par rapport à cette note. Dans le cas d'un seul écart supérieur aux tolérances, la note médiane est multipliée par 3.

20.3.3. Aux épreuves synchronisées la tolérance de 0.3 entre les notes des juges 9 et 10 en cas d'un écart supérieur à 3/10 entre les notes des juges 9 et 10, la note du JAA est prise en compte et la moyenne des 3 notes est ensuite multipliée par 2. A partir de 1987, le processus sera simplifié. En toute circonstance la note médiane sera multipliée par 2. Il est vrai qu'à cette date les appareils le mesure seront au point...

20.3.4. Si un juge fait preuve d'incompétence, le JA doit pouvoir à son remplacement.

Voilà bien la règle la plus difficile à appliquer. D'ailleurs a-t-elle déjà été appliquée en compétitions internationales ? A notre connaissance, jamais et pourtant !!! Il est vrai qu'il ne s'agissait pas d'incompétence mais de "tricherie". En 1972 aux CDM Paul LUXON a obtenu en finale les notes suivantes :

8.30 par le juge SA
8.50 par le juge US
9.10 par le juge GB
9.30 par le juge D
9.30 par le juge Arbitre
Note finale 8.96

Deux ans après la CTI donnait 9.60 comme note de référence pour le cours de juges. Etait ce de l'incompétence ?

Que peut faire le JA en face du chauvinisme ? Très peu ou beaucoup trop !

Une observation amicale au juge fautif dans le genre : "pouvez-vous révérifier vos calculs, il doit y avoir une erreur" ou bien le remplacer par un autre juge.

Décision bien difficile à prendre dans le contexte actuel de la FIT. Des propositions ont été faites mais aucune n'a été retenue.

. En cas d'une ou plusieurs notes mal placées : remplacement de la ou des notes incorrectes par la note médiane si le(s) juge(s) ne consent(ent) pas à la modification.

. Utilisation d'un "super jury" composé de membres de la CTI qui donnerait la note définitive à partir de la lecture de la cassette vidéo. Cette opération se déroulerait à la demande du JA. La note du super jury serait ensuite multipliée par 3 sans tenir compte des notes des juges de la compétition. Afin de ne pas retarder la compétition, une autre cassette serait utilisée pour la compétition pendant l'examen par le super jury. Cette organisation implique 2 systèmes vidéo.

C. JURY

21. COMPOSITION DU JURY

Cette règle ne demande aucune explication complémentaire si ce n'est au niveau du § 21.6.

Le juge assistant au Juge arbitre n'intervient que dans les épreuves synchronisées. Son rôle est de surveiller :

- . Un contact éventuel avec une partie extérieure à la toile.
- . Une intervention physique ou orale d'un pareur
- . Une modification par l'un des deux compétiteurs.

Il n'a pas de pouvoir de décision, il aide le juge arbitre dans ses fonctions en l'informant d'une infraction éventuelle. On pourrait envisager sa collaboration au niveau du contrôle des notes plus et de l'ordinateur.

22. FONCTIONS DU JUGE ARBITRE

Le juge arbitre a l'entière responsabilité du déroulement de la compétition. Il doit la diriger dans le respect strict du règlement mais avec beaucoup de psychologie et de respect vis à vis des compétiteurs et de ses collaborateurs. Un jury doit former une équipe dans laquelle chacun doit se sentir concerné.

Il doit être très exigeant avec les juges mais son rôle est de les aider s'il y a des problèmes. C'est un chef d'orchestre qui a pour mission d'assurer le bon déroulement de la compétition.

Chaque point, il y en a 16, définissant ses fonctions doit être respecté scrupuleusement. Les règles étant suffisamment explicitées nous ne ferons pas de commentaires.

Pierre BLOIS

PENSEZ DES MAINTENANT A RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT 1985

DOCUMENTATION

STA NEWS LETTER

Un éditeur d'une revue écrivait il y a quelques années que les entraîneurs avaient trop de travail pour écrire un article. La situation n'a pas tellement changé au cours des années. Des informations de qualité se trouvent dans la Revue de la Fédération Française de Trampoline (Merci ! Ian) et si j'ai le temps d'apprendre le Russe, il y a de très nombreux articles techniques. Ulrich BESENFELDER nous envoie régulièrement des informations sur le jugement. Hélas la traduction de ces articles demande beaucoup de temps à un linguiste aussi modeste que moi.

Les informations de la CT en deux ou trois langues ne posent pas de problèmes.

J'apprécie également beaucoup de recevoir les publications de Nouvelle Zélande et d'Australie. John BEETON a récemment reçu une publication faite par la Fédération canadienne ainsi qu'un manuel d'entraînement édité par la Fédération de Gymnastique de la Colombie Britannique.

Hormis les articles de BTF News et les publications de David PICKUP, il existe des documents édités par les régions qui mériteraient une plus large diffusion. Peut-être certaines idées émises peuvent être controversées mais l'apathie est plus dangereuse pour le sport que la controverse.

Traduction d'un article du Dr Ian GRANT

N.D.L.R. : Nous tenons à nous associer à Ian pour remercier toutes les fédérations qui nous font parvenir leur documentation (P.B.).

EXTRAITS D'UNE CONFERENCE D'ENTRAINEURS QUI S'EST DEROULEE A NOTTINGHAM (STA NEWS)

Qu'est ce qui fait un "Coach" ?

Nous sommes des entraîneurs pour des raisons diverses mais quelles sont les qualités nécessaires pour être un bon entraîneur ?

1. Une bonne compréhension des bases biomécaniques et techniques.
2. La motivation : Savoir comment et quand motiver, afin de s'assurer que le compétiteur utilise pleinement son potentiel.
3. La compréhension psychologique des motivations du compétiteur, comment améliorer la fixation des objectifs et réussir en compétition.
4. L'élaboration d'un plan d'entraînement permettant d'associer l'apprentissage de nouveaux sauts et la répétition des enchaînements. Ceci implique un programme d'apprentissage des nouvelles figures et son adaptation individualisée à chaque compétiteur.
5. Une attitude constante, sensible, attentive et responsable.

Compte rendu réalisé par M. STRINGER et Dave WARD HUNT.

TOURNEE REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE - EQUIPE DE FRANCE -

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE - TRAMPOLINE - TUMBLING -

Profitant de leur venue en Europe pour les Championnats du Monde à Sofia, la FFST invita l'Equipe de République Populaire de Chine pour une tournée de démonstration dans notre pays. "L'Acrosport", une discipline très peu connue si ce n'est par la retransmission télévisée, il y a un an, du Championnat du Monde à WEMBLEY.

En France, il n'existe qu'un seul petit club que dirige M. Mathieu ROZ à Merlebach et un couple (le père et la fille), isolé à Rouen, lequel néanmoins a participé aux Championnats de Sofia.

Cette fois-ci, avec les Chinois nous allons découvrir l'une des toutes premières équipes mondiales dans cette discipline l'acrosport, main à main, gymnastique acrobatique, le terme n'est pas encore défini en Français.

Trois villes se proposèrent pour les recevoir : Bois Colombes, le 17 Octobre, Moulins le 19 Octobre, Evry le 20 Octobre et l'on se devait de présenter ce spectacle à l'INSEP où le trampoline lui-même fut découvert grâce à l'Américain Georges HERY, en 1967 pour la première fois en tant que discipline sportive.

C'est à un spectacle prodigieux auquel le public était convié.

"Imagination impressionnante dans les combinaisons acrobatiques, force, puissance des hommes contrastant avec la grâce juvénile des petites championnes, mobilité élégante des gestes, déficits constants aux lois de la pesanteur"

C'est ainsi qu'en parlait notre ami Georges Pacault dans son journal "la Montagne".

Exercices présentés à deux trois ou quatre où se succèdent constamment équilibres et mouvements rythmiques stupéfiant ainsi des salles combles par ce spectacle de très grande classe : du "JAMAIS VU".

Mais nous retrouvions également Lionel PIOLINE Champion du Monde depuis Août dernier à OSAKA et l'équipe de France de trampoline avec Laurent MAINFRAY, Gilles SOGNY, Hubert BARTHOD et l'unique fille Marie Hélène QUENET, élève du sport études national à Bois Colombes. L'équipe de France de tumbling avec Didier SEMMOLA, Philippe PAULIN, Christophe LAMBERT et Isabelle JAGUEUX.

Le spectacle fut complet. Chacun dans sa discipline rivalisant de virtuosité. Les Chinois découvrant "notre trampoline". Ce dernier n'est en effet pratiqué chez eux qu'en agrès d'appoint pour l'étude de figures.

Echange technique donc, à ce point intéressant que nous sommes invités à une tournée retour fin mai en Chine suite à des accords ministériels entre les deux pays.

Aperçu sur le règlement :

Les exercices sont présentés par :

- . Couple féminin
- . Couple masculin
- . Couple mixte
- . Trois dames
- . Quatre messieurs

Le programme d'une compétition ne comprend que des exercices libres.

Trois types d'exercices pour chaque épreuve :

- . Exercice dit de "balance" c'est à dire d'équilibre, de maintien.
- . Exercice dit "tempo" c'est à dire où prime la vitesse d'exécution, les

- sauts avec rotation.
. Exercices combinés : combinaison des deux précédents.

Chaque exercice est exécuté avec accompagnement musical d'une durée maximum de 2'30".

Les exercices sont présentés sur un praticable de 12 m x 12.

L'âge minimum pour les participants aux compétitions internationales : 14a.

Facteurs de notation des exercices :

- . Difficulté
- . Composition
- . Exécution
- . Impression générale
- . Durée des éléments statiques

Laurent KAZMIERCZAK

Actuellement, des stages d'information et d'initiation sont mis en place avec la participation des plus grands pédagogues polonais dans le domaine

Pour tout renseignement s'adresser à la Fédération

Secrétariat : 4, rue de Capri 75012 PARIS Tél. 1.340.28.94

STAGE D'INFORMATION SUR L'ACROSPORT

Un week end d'information dirigé par Mr et Mme ZIELISKI est programmé les 16 et 17 mars à Caudebecq les Elbeuf près de ROUEN.

Prix du stage : 400 F.

Incluant l'hébergement complet et les frais de participation aux cours.

Inscriptions et renseignements auprès de Gérard MORIN

8, rue Pasteur

76320 CAUDEBECQ LES ELBEUF Tél. 35.77.59.23

Réservations : 200 F. Chèque à l'ordre du CORE

VENEZ NOMBREUX afin de mieux connaître cette nouvelle spécialité sportive et nous aider à la développer en FRANCE.

CARNET ROSE

Un nouveau couple de Trampolinistes vient de voir le jour:

. Mélanie WARD HUNT

. Tom BLOIS

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur avec ou sans Trampoline...

RESULTATS DES EXAMENS FEDERAUX

STAGE DE LA TOUSSAINT 1984

1er INITIATEUR 1er DEGRE - 45 inscrits - 21 admis - réussite : 47 %

CHARPY	Brigitte	MENARD	Chantal
PERUSSE	Sandrine	VERDELHAN	Nathalie
OBERT	François	BARBAT	Florence
CALVEZ	Lydie	SCHWOB	Nathalie
LAFARGE	Daniel	LOMBARD	Catherine
BANET	Frédéric	BROSSEAU	Fabienne
VELARD	Annie	PONAVOY	Pierre Paul
DUGENETAY	Catherine	DUGENETAY	Nathalie
THELLIEZ	Jérôme	L'HONORE	Nathalie
MENEGATTI	Gaëtan	CATEL	Sandrine
MOUSSEUX	Benoit	YOBE	Anne Claude

INITIATEURS 2ème DEGRE - 18 inscrits - 14 admis - réussite : 78 %

GALLAND	Mireille	QUERRY	Florence
HUGUET	Patricia	SOUSA LOPEZ	Nathalie
MILLOT	Jean Sebastien	DESRUES	Isabelle
QUINTIN	Isabelle	CROUZET	Marie Lyse
BONANNI	Frédéric	POREE	Christine
ANDRE	Sylvie	CHAUVEL	Denis
COLLAVET	Isabelle	CAMELIN	Anne

JUGE DEPARTEMENTAL - 20 inscrits - 2 admis - réussite : 10 %

CROUZET	Marie Lyse	CHARPY	Brigitte
---------	------------	--------	----------

JUGE REGIONAL - 12 inscrits - 1 admis - Réussite : 8 %

SEMAILLE Evelyne

JUGE NATIONAL - 8 inscrits - 4 admis - réussite : 50 %

DAULL	Gérard	GENET	Didier
GUYON	Dominique	BONANNI	Frédéric

Un certain nombre de diplomes n'ont pas été réclamés. Pour les obtenir prière d'envoyer au secrétariat de la FFST : 4 rue de Capri 75012 PARIS 1 enveloppe timbrée et une photo d'identité.

JUGE NATIONAL DE TUMBLING

1er Examen de juge organisé par la FFST

AUBRY	Christine	SCHWERTZ	Christian
BECK	Eric	STEVENS	Daniel
HAMON	A'ain	SUTY	Patrick
		VOYEUX	Jean Luc

TUMBLING INFORMATION

LE TUMBLING A L'INSEP

Actuellement 5 personnes s'entraînent a des rythmes différents sur la piste de tumbling : Isabelle JAGUEUX, Sandrine VACHER, Didier SEMNOLA, Alain FOURE, Pascal EOUZAN et régulièrement toutes les semaines après un accord avec la FFG (gymnastique) : les équipes féminines et masculines de l'INSEP.

QUELQUES CHIFFRES

Pour le mois de janvier 1985, nous avons eu 28 séances d'entraînement ; une démonstration Equipe de France ; 4 séances de préparation physique ; pour obtenir le détail consulter le planning du mois de janvier 1985.

Voici une petite étude permettant de voir pour la saison 84/85 l'évolution et la progression sur la note de "difficulté" :

Didier SEMMOLA

	5 T (dif.)	10 T (dif.)	Imposé (ex)	TOTAL
CHPT de France	2.6 pts	2.7 pts	8.65 pts	
Mai 84	2.6 pts	3.4 pts		50.30 pts
CHPT du Monde	2.6 pts	3.8 pts	8.80 pts	
Août 84	2.6 pts	2.2 pts		53.80 pts
COUPE Du Monde	3.2 pts	4.4 pts	9.00 pts	
Novembre 84	3.2 pts	3.6 pts		57.50 pts
SERIES 85	3.2 pts	5.2 pts	9.20 pts	
Janvier 85	3.2 pts	5.2 pts		59.00 pts

Les séries suivantes ont été réalisées en entraînement :

- . C/R/T/T/U/T/F/U/F/T/Darg
- . C/R/T/T/Darg

SERIES 85	4.3 pts	6.00 pts	9.40 pts	
Juillet 85	4.3 pts	6.00 pts		63.00 pts (?)

Pour les Jeux Mondiaux (World Games) (minima)

Isabelle JAGUEUX

CHPT de France	1.8 pts	2.4 pts	7.80	
Mai 84	2.0 pts	2.8 pts		47.90 pts
CHPT du Monde	2.6 pts	3.2 pts	8.80	
Août 84	1.4 pts	2.0 pts		52.35 pts
COUPE DU MONDE	2.6 Pts	3.5 pts	8.70	
Novembre 84	2.6 pts	3.5 pts		54.00 pts
SERIES 85	3.3 pts	4.5 pts	9.00	
Janvier 85	3.3 pts	4.5 pts		57.00 pts (?)

Les séries suivantes ont été réalisées en entraînement :

B/T/T/U/Sg

C/R/T/U/T/F/T/T/F/év

SERIES 85	4.1pts	5.0 pts	9.20	
Juillet 85	4.1pts	5.0 pts		60.00 pts (?)
Pour les jeux mondiaux (world games)				minima

On peut noter que pour ces deux Champions de France, nous obtenons une progression d'environ 10 points de Mai 84 à Janvier 85 (6 mois).

L'ENTRAINEMENT

Notre installation à l'INSEP nous a permis de multiplier les séances de travail : séances notées, séances vidéo, séances pourcentage, séances préparation physique, séances acrobatie (en fosse + piste). Notre situation (stade couvert) piste de 30 mètres installée en permanence, salle de repos (réservée au trampoline et tumbling), salle de musculation et l'utilisation de trampoline nous ouvre de bonnes perspectives pour l'avenir.

Isabelle, Sandrine et Didier participent à tous les entraînements, nous retrouvons Alain et Pascal deux fois par semaine. C'est avec plaisir que j'ai pu constater la ponctualité et la progression de chacun dans une sympathique et vraiment bonne ambiance de travail malgré le froid, les cyclistes (qui tournoyent autour de nous) et les horaires parfois peu pratiques.

Isabelle JAGUEUX suit son programme tumbling (cf ci-dessus) son accident à la main n'étant plus un handicap, il est remarquable de constater les progrès réalisés à la lumière de ce tableau.

Quelques séries : B/T/T/U/ T/T/U/T T/T/F/DU T/T/U/U/ T/T/U/Sg

Un bon suivi médical me semble indispensable (articulations : chevilles et poignets en particulier) les régions dorsale et lombaire doivent être renforcées par une préparation physique appropriés. Depuis peu je remarque avec plaisir une progression dans l'amplitude des figures en particulier en "vrilles" et une augmentation de la vitesse horizontale dans les séries longues.

Sandrine VACHER gymnaste bien connue se "lance dans le tumbling" le travail régulier depuis environ deux mois commence à porter ses fruits. L'imposé commence à être maîtrisé correctement (% de réussite 70 %). La mise en place de séries libres se fait rapidement :

Projet 85 (qualification - B/T/T/U/f	3.1 pts
- C/R/T/U/T/F/T/T/F/U	4.1 pts

Imposé : 8.0 pts TOTAL : 45 pts (pour la première qualification)

Il reste encore à Sandrine à trouver le "rythme tumbling" et la condition physique appropriée pour la pratique de ce "nouveau sport" le temps et sa détermination sont ses meilleurs alliés.

Didier SEMMOLA très bien intégré dans le cadre de l'INSEP, nous a aussi montré une belle progression (cf tableau ci-dessus) plus de 10 points en six mois. D'une régularité presque sans failles, il reste l'exemple à montrer dans l'exécution des séries, la vitesse de déplacement et l'amplitude. De petits incidents (douleurs articulaires) doivent être traités avec sérieux (traitement médical et préparation physique). Didier doit dans l'avenir continuer comme il a commencé les résultats sont là, quelques séries :

T/T/U/U/T B/U/T T/T/Darg reprise double vrille et une série 5.3 pts en démonstration le 26 Janvier.

Alain FOURE, trampoliniste de haut niveau et champion de France Fédéral

tumbling 84 nous rejoint régulièrement. Après un bon résultat lors de la compétition sélective pour 85, Alain peut mesurer son niveau et prétendre "discuter" avec les meilleurs.

Séries réalisées : B/T/U/U/Sg 3.7 pts
C/R/T/T/F/T/F/F/U/Sg 3.4 pts
Imposé 8.5 pts TOTAL 50.0 pts (compétition sélective)

Pascal EOUZAN arrive tout juste, remarquable "acrobate" il doit avec sa motivation nous surprendre rapidement : d'ailleurs nous avons pu voir récemment des imposés de bonne qualité.

Un compte rendu un "peu" long pour ce mois de Janvier, mais cette mise au point était importante, elle nous permet de faire un premier bilan très optimiste, nous avons fini en beauté par une démonstration remarquée lors du championnat de France Cross FNSU, il faut maintenant continuer, avec pour Isabelle et Didier un effort sur leurs activités au trampoline dans le cadre de la formation brevet d'état.

Le mois de Février s'annonce chargé : deux stages nationaux, une trentaine d'entraînements, et certainement des "surprises" tout azimut...

Eric BECK

NDLR : Cette terminologie abrégée est indispensable pour pouvoir enregistrer les sauts réalisés au cours des sauts Elle a été définie par la CT TUMBLING lors du stage de la TOUSSAINT à Bois Colombes.

R	Rondade	S	Saut de mains
F	Flic Flac	T	Tempo salto
g	Salto groupé	c	salto carpé
t	salto tendu	gg	double salto groupé
1/2V	1/2 Vrille	V	vrille
2V	2 vrilles	Sg	salto avant groupé
Sc	salto avant carpé	B	Barani
1/2.1/2	Half in Half out	VV	Full in Full out
Vg	Full in Back out groupé		

ACROTRAMP 85

ACROTRAMP 85 initialement prévu aux Arcs, se déroulera dans la station de TIGNES du 23 au 30 Mars.

La 4ème Semaine Internationale des Sports Acrobatiques associera les spécialités sportives les plus spectaculaires : l'ACROSPORT, la GYMNASTIQUE, le PARACHUTISME, le SKI ARTISTIQUE ACROBATIQUE, le TUMBLING, le TRAMPOLINE avec la participation des meilleurs sportifs mondiaux.

Le thème : "Confusion et Perte des figures acrobatiques", abordé l'an dernier sera poursuivi en 1985, mais sous la forme expérimentale de tests et d'exams spécifiques proposés aux athlètes.

Des conditions spéciales sont proposées par l'office du tourisme aux membres des fédérations participants, ne manquez pas cette occasion de participer à la "Grande Fête de l'Acrobatie" dans le cadre prestigieux de la station de Tignes. Altitude 1550 - 3600 m - 71 pistes - 5 h remontées mécaniques.

BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

POUR LA PERIODE DU 26.01.1985 AU 31.12.1988

	<u>ADRESSES</u>	<u>TELEPHONE</u>
<u>PRESIDENT</u>	Bernard AMMON 19, rue de la Lancette 75012 PARIS	HB. 346.06.03 DOM.343.73.71
<u>VICE PRESIDENT</u>	Pierre VILLIEN 23, rue Raymond Poincaré 94210 LA VARENNE ST HILAIRE	DOM.885.88.37
<u>VICE PRESIDENT</u>	Michel GERARD 29, rue de Silly 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	HB. 725.06.07 DOM.604.58.15
<u>VICE PRESIDENT</u>	Laurent KAZMIERCZAK 22, avenue Audra 92700 COLOMBES	DOM.242.39.71
<u>SECRETAIRE GENERAL</u>	Robert VEILLE 25, rue des Poutils 94440 VILLECRESNES	DOM.569.31.76
<u>SECRETAIRE GENERAL ADJOINT</u>	Mick COURTOISON 15, rue Anatole France 94270 LE KREMBLIN BICETRE	DOM.670.64.23
<u>TRESORIER GENERAL</u>	Rene CAGNY 8, rue Pastourelle 75003 PARIS	DOM.278.11.09
<u>TRESORIER GENERAL ADJOINT</u>	Désiré HUIART 351, Chemin d'Artaud A Pignet 83500 LA SEYNE SUR MER	DOM.16.94.06.05.56
<u>MEMBRES</u>	Mathieu ROZ 7, rue de la Forêt 57800 FREYMING MERLEBACH	DOM.16.8.704.08.62
	Bernard COURTOISON 15, rue Anatole France 94270 LE KREMBLING BICETRE	HB. 658.28.12 DOM.670.64.23
	* Alain HAMON 61bis, rue Cercay 94440 VILLECRESNES	DOM.569.36.74
	* Sylviane MEIRE 7, rue Pierre Curie 92400 COURBEVOIE	HB. 790.63.13 DOM.789.04.39
	Eric BECK 67, Bld Voltaire 75011 PARIS	DOM.355.87.77

* membres co-optés

COMITE DE DIRECTION

MEMBRES

Patrick AMAROUCHE
3, allée de la Breteche
35760 ST GREGOIRE
DOM.16.99.68.98.96

Patrice BRIFAULT
3, rue Lemercier
76320 CAUDEBEC LES ELBEUF
DOM.16.35.77.00.87

Yvon LAVIGNE
La Tuilerie - Route Neuve
03000 AVERMES
DOM.16.70.46.00.17

Jean-Claude LONGUET
3, avenue Auguste Bercy
06100 NICE
HB. 16.93.81.81.74
DOM.16.93.51.76.47

Daniel PEAN
Centre National de Trampoline
9, rue Vauban
06600 ANTIBES
DOM.16.93.74.69.00

Lionel PIOLINE
Centre National de Trampoline
9, rue Vauban
06600 ANTIBES
DOM.16.93.74.69.00

Véronique RICHER
2, rue du Capitaine Guynemer
92270 BOIS COLOMBES
HB. 242.42.93
DOM.782.44.99

MEDECIN
FEDERAL

Docteur Jacques BIAU
12 avenue de l'Opéra
75001 PARIS
HB. 296.00.66
DOM.297.40.18

DIRECTEUR
TECHNIQUE

Pierre BLOIS
56, rue Jeanne d'Arc
94160 ST MANDE
DOM.365.18.44

ENTRAINEUR
NATIONAL

Michel ROUQUETTE
Rés. "le Flaubert"
Chemin Rabiac Estagnol Appt.192
06600 ANTIBES
DOM.16.93.34.46.32

CONSEILLERS
TECHNIQUES
REGIONAUX

Georges RIVOAL
5, Place Morvan Lebesque
35740 PACE
DOM.16.99.60.65.85

Jean-Michel BATAILLON
12, rue de l'Eglise
78500 SARTROUVILLE
DOM.914.25.37

Secrétariat 4, rue de Capri 75012
Tous les mardi et jeudi
de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
340.28.94

Secrétariat: 4 rue de Capri

75012 - PARIS Tel. 1 340 28 94

DOCUMENTATION

DESIGNATION		PRIX UNIT. Franco	TOTAL
A	Abonnement à la Revue "TRAMPOLINE"	45 F.	
B	5 Abonnements groupés à la même adresse	170 F.	
C	Abonnement Etranger	50 F.	
D	Statuts Fédéraux	8 F.	
E	Règlement Intérieur Administratif	8 F.	
F	Règlement Intérieur Technique	8 F.	
G	Règlement des Compétitions de Trampoline	11 F.	
H	Règlement des Compétitions de Tumbling	11 F.	
I	Règlement des Compétitions de Double Mini Trampoline	12 F.	
J	Règlement des Compétitions de Mini Trampoline	8 F.	
K	Programme Fédéral	10 F.	
L	Règles de Sécurité et Terminologie	8 F.	
M	Indications pour le Jugement	8 F.	
N	Nouvel insigne Fédéral	25 F.	
O	Anciens Numéros de la Revue (demander la liste)	10 F.	
FICHES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES AVEC CHRONOPHOTOGRAPHIES			
01	BARANI	8 F.	
02	SALTO ARRIERE	8 F.	
03	RUDOLPH	8 F.	
04	3/4 et 1 3/4 SALTO AVANT	8 F.	
05	BARANI OUT	8 F.	
06	HALF IN HALF OUT	8 F.	
07	BALL OUT BARANI BALL OUT	8 F.	
08	VRILLE ARRIERE	8 F.	
09	FULL IN BARANI OUT	8 F.	
10	RUDY OUT	8 F.	
111	Exercices de base	11 F.	
112	Combinaisons des positions de base	8 F.	
113	Vrilles Elémentaires	11 F.	
COMPTES RENDUS D'ACROTRAMP			
	DINARD - 1981 - Etude comparative entre les différents sports Acrobatiques	50 F.	
	LES ARCS 1983 - Le stress et les sports acrobatiques	50 F.	

TOTAL

Tarif réduit pour toute documentation prise sur place

BON DE COMMANDE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Club (éventuellement) :

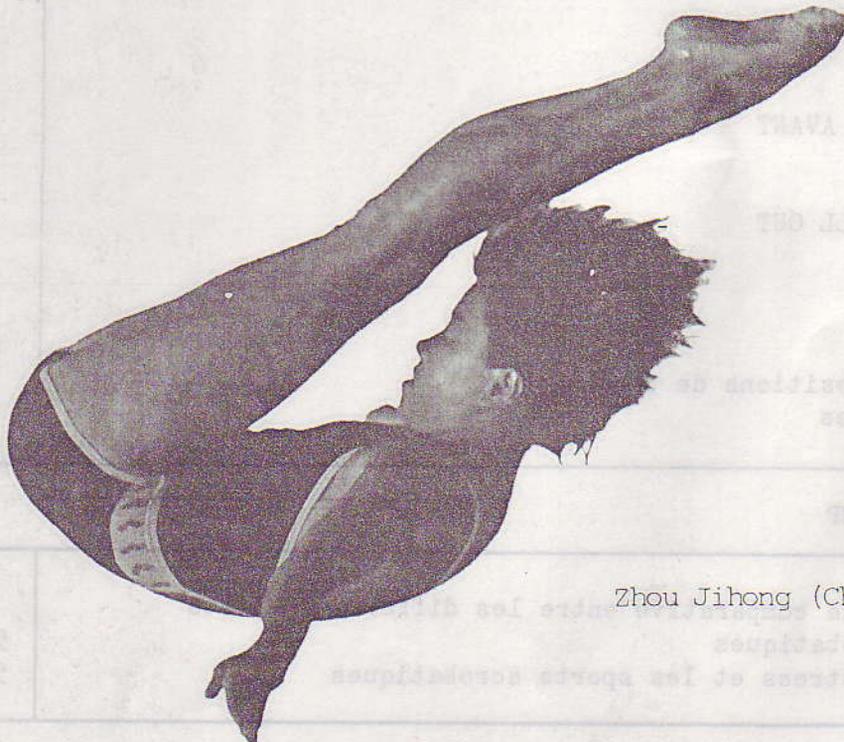
Règlement :

F. Par chèque bancaire à l'ordre de la F.F.S.T.
Par Virement Postal CCP 18318.35 PARIS

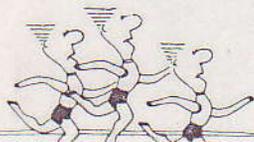
Le bon de commande doit être adressé à :

Monsieur Pierre BLOIS
Directeur Technique National
56, rue Jeanne d' Arc
94160 ST MANDE

PENSEZ DES MAINTENANT A RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT 1985

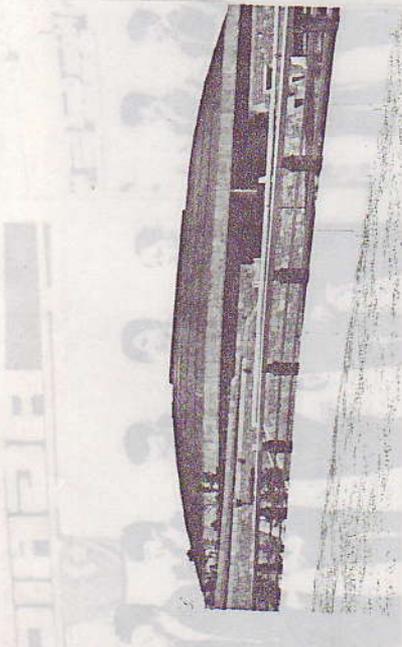


Zhou Jihong (Ch)



**infotec
et le sport**

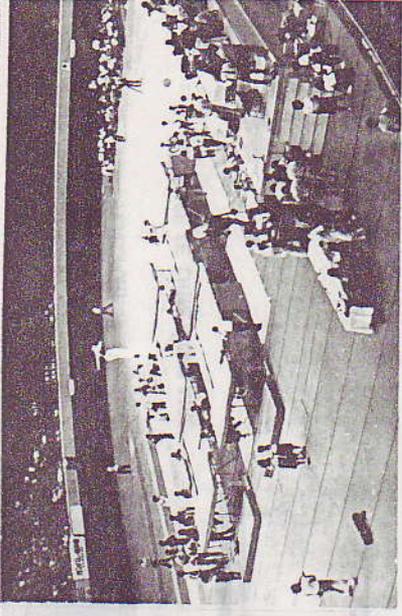




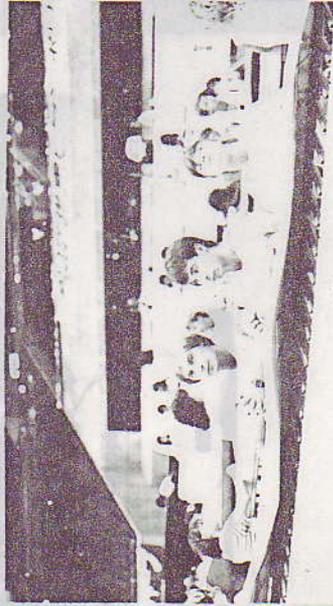
LE PALAIS DES SPORTS



13th WORLD TRAMPOLINE CHAMPIONSHIPS 84 OSAKA



SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT



PAUL LUXOT, Igor BOGATCHEV, ILIUTROD NOËLE

LE PRÉSIDENT EN MISSION OFFICIELLE



THE COMPUTER L'AN DAVID WARD HUIT



LE JUGE FRANÇAIS PIERRE VILLIEN



MISS BUTTERFLY



LE PRÉSIDENT EN MISSION OFFICIELLE



IGOR BOGATCHEV / LIONEL FIOLENE
UNE MÉDAILLE D'OR PERDUE POUR 8/10



LE D.T.N. EN MISSION OFFICIEUSE

ACROSPORT

L'ÉQUIPE DE CHINE POPULAIRE

